Médicaments

Louardi fixe la nouvelle liste des prix

La nouvelle liste des prix du médicament est fin prête. Basée sur le benchmark établi par le ministère avec plusieurs pays présentant des similitudes avec le Maroc, la liste a été transmise aux industriels qui devront faire part de leurs remarques dans les prochains jours. Il s'agit de la dernière phase avant la publication du texte au Bulletin officiel. Son application effective est prévue, au plus tard, 60 jours après sa publication.

e ministère de la Santé vient de fixer la liste des nouveaux prix du médicament. Une liste qu'il vient de transmettre aux différents laboratoires pour validation. «Nous allons étudier cette nouvelle liste pour voir si les calculs du ministère sont exacts», affirme Abdelghani El Guermai, président d'honneur de l'AMIP. Cette liste comprend donc tous les prix du médicament calculés selon la nouvelle méthode décrétée par le ministère. Les laboratoires disposent de quelques jours pour valider la copie du ministère et faire part de leurs remarques ou obiections en cas d'erreur. Le ministère de la Santé pourra dès lors officialiser la nouvelle liste qui sera transmise au secrétariat général du gouvernement pour accompagner la publication du décret. Autrement dit, les prix de tous les médicaments seront rendus publics au Bulletin officiel, ce qui permettra aux citovens de s'enquérir des nouveaux tarifs avant de s'adresser aux pharmaciens. Ceci permettra de diminuer le risque de vente selon l'ancien prix si la procédure de réétiquetage n'a pas été respectée.



000

100 laboratoires disposent de quelques jours pour valider lacopie du ministère et faire part de leurs remarques ou objections en cas d'erreur.

À ce niveau, le ministère a invité l'ensemble des intervenants de la chaîne à respecter les délais en matière d'étiquetage et de ré-étiquetage. Le département d'El Haussaine Louardi s'est engagé à respecter les délais règlementaires dans l'élaboration et la publication du prix public de vente (PPV) avant la publication du texte. Cela devrait permettre aux industriels de disposer du temps nécessaire pour anticiper la procédure d'étiquetage. Pour le cas des marchandises non

écoulées sur le marché dans le délai requis par le décret, le ministère préconise le ré-étiquetage des prix en PPV, sous la responsabilité de l'établissement pharmaceutique industriel détenteur de l'autorisation de mise sur le marché. Les pharmaciens devront donc retourner l'ensemble de la marchandise stockée aux grossistes qui les renverront aux laboratoires en vue de procéder au ré-étiquetage selon les nouveaux tarifs. À noter que cette opération peut prendre plusieurs jours et risque de perturber la disponibilité des médicaments. En tout cas, le délai de 60 jours imposé par le décret pour l'application effective des nouveaux prix met la pression aux différents acteurs de la chaîne. Chez les pharmaciens, on parle même de «phobie» de voir les délais s'écouler sans que les stocks ne soient ré-étiquetés. Dans ce sens, un protocole d'accord a été signé récemment entre officinaux, grossistes et industriels pour fixer les détails logistiques de cette phase de transition. Un protocole qui fixe notamment les délais de livraison et les tarifs de transport entre les différents acteurs. «Toutefois, cet accord demeurera en suspens tant que la date de publication de la nouvelle liste au B.O demeurera inconnue», nous explique un membre de la fédération des pharmaciens. En effet, c'est cette date qui déterminera les délais fixés pour la présentation des états déclaratifs des grossistes ou encore les retours des médicaments restants dont les périmés aux pharmaciens avant l'écoulement du butoir de 60 jours. «Si les listes communiquées par le ministère ne posent pas problème, la publication devrait se faire comme convenu fin avril ou début mai», prédit El Guermai. Chez les pharmaciens, certains avancent déjà la date du 3 avril comme échéance de publication. À noter que le décret prévoit que l'entrée en vigueur se fera, au plus tard, 2 mois après la publication du texte et de la nouvelle liste. Pour sa part, le ministre continue d'annoncer la date du 19 juin 2014 comme date d'entrée effective de la baisse des prix dans les différentes pharmacies du royaume

PAR AYOUB NAIM a.naim@leseco.ma